



**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade  
Année 2021**

**CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX**  
Accès au grade de **rédacteur principal de 2ème classe**

Le Maire de La Bonneville sur Iton,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

**ARRETE**

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe pour l'année 2021 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
<b>Mme JOSSIN Anne-Sophie, rédacteur</b> <i>Echelon : 12</i> <b>par ancienneté</b>	1	01/01/ 2021

Total promouvables : 1  
Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1  
Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à La Bonneville-sur-Iton, le 15 janvier 2021  
Le Maire,



Olivier RIOULT



**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade  
Année 2021**

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX**

Accès au grade de **adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Le Maire de La Bonneville sur Iton,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

**ARRETE**

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe pour l'année 2021 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
<b>Mme MEUNIER Christine</b> , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : <b>09</b> <b>par ancienneté</b>	1	01/01/ 2021

Total promouvables : 4  
Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 4

Total promus : 1  
Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.  
*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à La Bonneville-sur-Iton, le 15 janvier 2021  
Le Maire,

  
Olivier RIOULT  
